

COMPOSITION DE JURY DU MASTER 2023-489

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Droit International Parcours : Droit transfrontalier**

pour la validation de la 2^{ème} année du **Master Mention Droit International** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Alexandre GUIGUE	PR
Vice-président ➤ Guillaume KESSLER	MCF
Membres ➤ Damien BOUVIER ➤ Polina CAZALS	MCF Autre

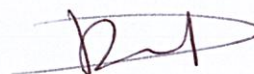
Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire d'Annecy-Le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 novembre 2023

Philippe GALEZ

Par délégation, le Doyen,
David BAILLEUL



Ampliation aux membres du jury d'examens